ONZIÈME RECUEIL DE PIÈCES TROUVÉES CHEZ M. DELAPORTE, INTENDANT DE LA LISTE CIVILE.

Correspondance entre lui et le sieur MORIZOT, avocat, et la ci-devant marquise de GRESIGNY, dont les originaux sont déposés au Comité de Surveillance.

Lettre de M. Morizot à M. Delaporte.

Paris, 23 mars 1792.

MONSIEUR,

Des officiers constitutionnels de la police sont venus chez moi, et m'ont dit que vous les aviez chargés de terminer avec moi l'objet pour lequel j'ai donné dimanche dernier un placet à notre infortuné souverain. Je suis affligé, monsieur, que vous ne m'ayez pas fait la grace de me mander à vos pieds. Je m'y serois rendu avec tout l'empressement qu'inspire la réputation de probité dont vous êtes en possession, et à laquelle j'ai rendu hommage, sans avoir l'honneur de vous connoître, même de

visage. Vous auriez évité de me compromettre avec des gens que je ne puis estimer, dont les uns sont régicides, les autres conspirateurs, tous enfin ou rebelles, ou complices, ou coquins.

Je me plais à croire que vous avez suivi un systême de prévention suggéré, parce que si j'avois l'honneur d'être connu de vous, vous n'auriez pas hésité à me donner vos ordres, et à me traiter comme tous les honnêtes gens, dont le plus grand nombre a passé la frontiere.

Vous ne connoissez ni l'affaire qui est l'objet de mon placet, ni les onze mémoires imprimés que j'ai donné à l'infortuné famille royale. Vous en avez seulement ouï parler vaguement par des gens qui étoient mal intentionnés; et les actes courageux de mon désespoir, mal interprétés, ont achevé de vous prévenir. Mais si vous êtes homme de bien, comme on me l'assure, et comme je n'en doute aucunement, vous ne vous refuserez pas de vous éclairer pour revenir de votre erreur.

Je puis vous assurer que les couronnes étrangères en pensent très-différemment. La lettre des émigrés, insérée dans les papiers publics au mois de janvier dernier, est un monument de leur opinion sur mon personnel et mon affaire. Je pourrois même vous en produire un de S. A. S. Mgr. le prince de Condé, qui vous garantiroit ses sentimens pour moi; et si vous vouliez parler de moi à S. A. S. madame la princesse de Lamballe, je crois que cette bienfaisante princesse ne me desserviroit pas auprès de vous, monsieur, à moins que depuis peu mes ennemis ne m'eussent desservi auprès de vous.

Il y a mieux, Monsieur; jetez un coup-d'œil, je vous en prie, sur la page 101 du mémoire ci-joint, et vous y verrez les noms des quatre personnes que je demandois pour commissaires. Ce choix vous donnera une idée de la pureté de mes intentions, de la confiance en mes droits, et du désintéressement à les faire valoir. Ce n'étoient pas des personnes suspectes de faveur que je demandois; elles ne me connoissent pas plus que vous ne me connoissez; et quoique j'eûssé quelques liaisons anciennes avec M. l'abbé de Bertrand, je n'avois encore vu de ma vie M. de Mosseville. Il y a plus, j'ai cessé toute relation avec M. l'abbé à l'instant que M. son frère est entré dans le ministere, parce que je désapprouvois qu'il ne donnât pas au monarque une preuve differente de son attachement.

Souffrez donc que je vous supplie de me mettre à même de vous convaincre que je suis digne que vous traitiez directement avec moi, par mon attachement inviolable et désintéressé pour

mon infortuné maître, dont j'ai donné des preuves que vous ignorez, dans un instant sur-tout où tous ses sujets, sans exception, l'avoient abandonné. Vous verrez, monsieur, que je mérite cette distinction par 50 ans d'une vie laborieuse et irréprochable, laquelle m'a conduit, sous un gouvernement tyrannique et corrompu, à être le plus malheureux des hommes, quoique fait pour les premieres places de la magistrature. Mais j'oublie que je m'éteins dans la douleur, le désespoir et le besoin, quand je pense que ma mere, la derniere de son nom, a fini ses jours d'inanition au mois de novembre dernier, elle dont la famille, pendant quelques siecles, avoit si bien servi la maison royale !

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble, et très-obéissant serviteur, Morizot, avocat, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 41.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, Archier, Michaud, Bordas, Ruamps, J. S. Rovere, Ingrand, J. M. Musset.

Autre lettre.

Paris, 25 mars 1792.

Monsieur,

Je suis très-sensible à votre invitation. Dès aujourd'hui j'aurai l'honneur de m'y rendre entre une et deux heures, autant par reconnoissance, que parce que je suis extrêmement empressé de savoir à quoi m'en tenir sur les démarches des officiers de police auprès de moi, qui n'ont eu encore d'autre effet que de me tenir aux arrêts dans mon cabinet, depuis mercredi dernier, pour les attendre avec les propositions qu'ils m'avoient annoncées avant dimanche. Ces petits hommes de police s'imaginent, dans leur civisme rebellionnaire, imiter Fabius le temporiseur, en me retardant par des défaites coquines : mais le Romain avoit les vertus qui justifient les délais et entraînent le succès ; au lieu que ces magistrats, promus par les poignards, n'ont que les vices qui enfantent les crimes.

J'attends de vous seul, monsieur, la vérité sans fraction ni déguisement, et des actes dignes d'un homme de bien et du monarque que la vertu la plus pure n'a pu sauver des malheurs aux-

quels les rois justes et puissans, comme les citoyens obscurs et honnêtes, sont exposés.

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Morizot, avocat.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, Archier, Michaud, Ingrand, Bordas, Ruamps, J. S. Rovere, J. M. Musset.

Autre Lettre.

Paris, 26 mars 1792.

Monsieur,

Il est encore temps de réparer un oubli essentiel que j'ai fait, puisque vous ne parlerez que demain matin au roi : ça été de vous donner les noms de ceux que je supplie sa majesté de nommer pour examiner mon affaire et lui en rendre compte.

Si je ne les désignois pas à sa majesté, il en résulteroit deux grands inconvéniens : le premier, le roi feroit infailliblement un mauvais choix ; car, à l'exception de vous, monsieur, quel est l'honnête homme que le roi a mis en place depuis qu'il est sur le trône ? Ci-devant les intrigues de la cour déterminoient les promotions que la horde jacobite détermine à présent ; en sorte qu'il est vrai de dire avec Sancho, que nous sommes aussi bien mordus d'un chien que d'une chienne.

Le second, il m'arriveroit ce qui arrive à des militaires qui ont obtenu des conseils de guerre. Je suis témoin que la bureaucratie influence les commissaires, de manière que ceux-ci ne font rien, ne décident rien, et éternisent l'affaire.

Il faut que la mienne ait une fin ; elle peut être terminée pour dimanche, si le roi le veut, à moins que la cabale des courtisans, dirigée par Jean de Brissac, ne réussisse à circonduire la droiture et la justice du monarque, pour lui faire nommer des commissaires à leur dévotion.

Suppliez le roi, monsieur, je vous en conjure, de nommer M. Richard, conseiller d'état, ancien administrateur-général des postes ;

M. Burte, premier commis des finances ;

M. Mallet, avocat ;

M. Jeudy du Monteix, avocat ;

M. Pommageot, avocat.

Si quelques-unes de ces personnes, que je ne connois que

sur parole, refusent d'accepter, je demande qu'elles soient remplacées par M. de la Tour, brigadier des armées du roi;

M. d'Houssier, ancien premier commis de la marine;

M. Comparet, inspecteur-général des postes;

M. l'abbé de Bouillé;

M. Jacob de Saint-Hilaire.

Le roi connoît particulièrement M. de la Tour.

Daignez, monsieur, parler au roi de ma cruelle situation; et si j'ai été fidele à mes devoirs pour mon prince, que mon prince soit donc fidèle aux siens envers moi : le contrat est synallagmatique. La conduite qu'on a forcée le roi de tenir depuis quatre ans à mon égard, est celle d'un tyran; on ne laisse pas un homme sans pain, quatre ans entiers; on ne le dépouille pas pour satisfaire une Catin.

Si, malgré vos efforts généreux, monsieur, vous ne réussissez pas, et que la cabale de Jean de Brissac l'emporte, j'en fais mon affaire tout seul, et je ne vous en aurai pas moins d'obligation; mais ayez, je vous en supplie, l'extrême bonté de m'avertir, le plus tôt possible, de la résolution du roi, afin que j'aille en avant. Il est urgent que je parte pour les eaux de Bourbonne, ou qu'on me tire donc un coup de fusil : d'ailleurs, j'ai des créanciers qui sont tombés, par la révolution, dans le besoin, et qu'il est pressant que je satisfasse.

Sauvez au roi, monsieur, les reproches que je suis fondé à lui faire sur l'empire des courtisans; la police est impuissante pour m'en empêcher; elle n'excite que mon mépris, et c'est pour la dernière fois qu'elle vient de m'abuser : au surplus, ce seroit un grand avantage pour moi d'être mis en prison, j'y serois nourri, et je serois autorisé à dévoiler tout ce que, par prudence et par égard pour le roi, je n'ai pas encore dit. Je doute qu'il en résulte rien de bon pour ceux qui m'oppriment.

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, MORIZOT, avocat, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 41.

Certifié conforme à l'original par nous commissaires. *Signé*, Bordas, Vardon, Archier, Michaud, Ingrand, J. S. Rovere, Ruamps, J. M. Musset.

Autre lettre.

Paris, 27 mars 1792.

Monsieur,

J'ai le plus grand empressement de savoir la réponse du roi: car, malgré vos bons offices et vos vertus, vous ne l'emporterez pas sur la cabale qui m'opprime sous les yeux de sa majesté depuis quatre ans, sans en avoir reçu le plus léger secours, que l'offre que vous avez eu la bonté de m'en faire dimanche dernier, laquelle offre est venue trop tard pour que je daigne l'accepter après l'avoir si long-temps et si vivement sollicitée sans l'obtenir. Je desirerois bien que vous voulussiez m'en faire part, car je me trouve dans des circonstances bien contrariantes, mon plan étant arrêté sans vouloir m'en écarter, parce qu'il faut une fin prompte à mes douleurs.

Demain je compte voir à neuf heures du matin M. de Brissac; et si je sors vainqueur de chez lui, je me propose de donner un placet au roi, à son passage, relatif principalement à la tromperie que vient de me faire Perron de la Police et Soëtho.

Si je n'en sors pas vainqueur, je n'aurai plus besoin de quoi que ce soit, et j'emporterai la reconnoissance que je vous dois des témoignages extérieurs que vous m'avez donnés de votre intérêt.

Il seroit possible cependant que je manquasse demain matin ma visite à M. de Brissac, parce que, comme je veux des témoins de ma loyauté, il pourroit se faire que, malgré les précautions que j'ai prises, ceux que j'attends manquassent; mais alors, sans autre délai, j'y serai jeudi, et je donnerai néanmoins mon placet demain à une heure au roi. Ainsi vous voyez, monsieur, mon embarras à concilier les circonstances; et je vous parle comme à un père.

Vous leveriez, monsieur, cet embarras, si vous pouviez me donner avant neuf heures, demain, la réponse du roi, soit par écrit, soit de vive voix. Je suis à vos ordres à toute heure du jour et de la nuit, et la proximité de nos demeures est favorable à un prompt rapprochement.

Faites ce qu'il vous sera possible, monsieur ; j'ai toute confiance en votre candeur et bienfaisance.

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Morizot, avocat, rue Saint-Thomas du Louvre, nº. 41, devant l'église.

Certifié conforme à l'original, Bordas, Vardon, Archier, Michaud, Ingrand, Ruamps, J. S. Rovere, Musset.

Autre lettre.

Paris, 28 mars 1792.

Monsieur,

Je reçois avec reconnoissance et respect les avis que vous voulez bien me donner. Si mes projets sont des coups de tête, si mes actions sont répréhensibles, il faut en reprocher l'indiscrétion à ceux qui les nécessitent et les provoquent. Ceux-là seuls sont criminels; mais malheureusement vous ne connoissez absolument pas mon affaire; et ce n'est pas en parcourant par-ci par-là quelques feuillets de mes mémoires, que vous pourriez la connoître : les choses sont liées de maniere que rien n'en est superflu.

Vous connoissez encore moins les intrigues secretes qui me travaillent; car votre ame est sûrement trop honnête pour ne pas en être pénétré d'horreur. La mienne en est aujourd'hui transportée de rage, et l'attachement que je porte à mon infortuné maître, en est la seule cause. On le perd quand on abuse de son autorité pour commettre et soutenir le crime.

Personne n'est naturellement plus de sang-froid et plus modéré que moi; mais vous connoissez comme moi le précepte d'Horace : *Sunt certi denique fines*, ect. Certes, depuis quatre ans que mon estomach murmure contre ma modération, il a fallu en avoir une forte dose pour résister a la justice et à l'activité de ses murmures. J'y vais céder, monsieur, et seconder leur énergie avec une telle rapidité, que je réussirai à les appaiser

et à les satisfaire. Je n'en conserverai pas moins une éternelle reconnoissance de votre procédé.

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé*, Morizot, avocat.

Certifié conforme à l'original, Michaud, Vardon, Archier, Ingrand, Bordas, J. S. Rovere, Ruamps, Musset.

Autre lettre.

Monsieur,

En rentrant chez moi, hier au soir, j'y ai trouvée une lettre qui m'a donné le secret de la perfidie de M. de Brissac, secondé de Soëtho et Perron.

Je ne vous demande plus rien, monsieur ; la scélératesse est à son comble, et j'en suis indigné au-delà de toute expression. Mes ennemis s'acharnent à ma perte ; ils l'obtiendront, car je m'offrirai promptement à leurs complots assassins. Je ne regrette que le sort du roi, que tous ces coquins trompent et qu'ils perdront par leur iniquité ; car il est impossible que le ciel leur soit encore long-temps favorable. Certes, tous les factieux et conspirateurs sont bien coupables et criminels ; mais ceux qui environnent le roi et usent de son autorité pour perdre un honnête homme, parce qu'il demande avec persévérance la justice qu'on lui dénie avec infamie, sont-ils moins coupables et criminels que les factieux et les conspirateurs ? Je m'abandonne, monsieur, à la providence ; elle fera justice des agens qui trompent le roi, si elle le veut; mais je vais suivre mes assassins et ma demande au roi, avec une telle vigueur, qu'il faudra commettre de nouveaux crimes pour m'en empêcher : alors laissez faire aux événemens prévus et imprévus, qui tromperont la politique humaine.

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé*, MORIZOT.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Archier Vardon, Michaud, J. S. Rovere, Ruamps, Bordas, Ingran J. M. Musset.

Autre Lettre.

Paris, 29 Mars 1792.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de voir la marquise de Grésigny, qui ne m'a pas laissé ignorer la générosité de vos procédés; et j'ai en conséquence celui de vous envoyer mes deux premiers mémoires, qui chacun contiennent l'une des deux questions, sur lesquelles je demande que le ministre prononce d'après un examen impartial.

Si mon premier mémoire ne contient pas la vérité, madame la princesse de Lamballe, MM. de Rosambo et Delessart ont menti avec moi. Au reste, j'ai d'autres preuves meilleures encore.

Mon second mémoire est appuyé par la lettre de M. Lambert; et j'ai encore des titres plus forts.

Si le roi daigne demain remettre à M. Claviere les noms des commissaires, je vous supplie de vouloir bien m'en donner avis le plus tôt qu'il vous sera possible, parce que M. Claviere n'étant pas un homme que je puisse voir, il faut que je le fasse prévenir par un autre, de ne pas rendre à Laroche, premier commis au contrôle, ce que le roi lui aura confié.

Si j'ai quelque succès après de si longues tempêtes, je vous le devrai en entier, et j'aurai été plus heureux que Diogene, puisque j'aurai enfin rencontré à la cour ce que le Cynique n'avoit pu trouver dans toute Athènes.

Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, MORIZOT, avocat.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Ingrand, Archier, Vardon, Michaud, J. S. Revere, Borda, Ruamps, J. M. Musset.

Autre Lettre.

Paris, 31 Mars 1792.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser le placet pour le roi, que vous avez la bonté de me demander. Si vons pouvez influer sur le choix, je vous supplie que M. Mallet soit l'un d'eux, quoique ce soit celui dont je me défie le plus, et que je ne le connoisse pas; mais en voici la raison : il y a un an qu'une société l'avoit choisi pour lui rendre compte de cette affaire; il en fit l'extrait, et son travail est tout fait, en sorte que j'attendrois moins, et il m'est très-important d'accélérer: autrement cela n'auroit jamais de fin, et on ne sait pas les événemens qui peuvent survenir. Quels que soient mes commissaires, pourvu qu'ils accélèrent, je ne craindrois pas même d'avoir un ennemi, parce que j'ai ma preuve dans ma poche, que je n'ai pas encore montrée: il est impossible d'y résister.

Je n'ose vous demander le sacrifice de lire le mémoire ci-joint, dont je crois que vous seriez content: cependant j'ai l'honneur de vous l'envoyer; et vous m'accorderiez une grande grace d'en prendre lecture sans le parcourir. Vous y trouveriez que j'ai été plus loin envers la reine qu'aucun autre, et que je mérite de la défendre, si on ose l'attaquer. C'est le seul exemplaire que j'aye, l'imprimeur ayant reçu de l'argent pour me voler l'édition entière.

Je suis avec reconnoissance et respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé Morizot.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Archier, Vardon, Michaud, J. S. Rovere, Borda, Ruamps, Ingrand, J. M. Musset.

Autre lettre.

Paris, 2 avril 1792.

MONSIEUR,

Depuis le matin je suis en l'air, si le roi a remis à M. Claviere l'affaire qui me concerne ; et, après bien des courses et des gémissemens, M. Claviere vient de répondre à l'instant que le roi ne lui avoit rien remis.

Au nom de dieu ! que le roi ne promette donc pas ce qu'il ne veut pas tenir. Il m'a rendu assez malheureux, pour ne pas me jouer encore ; car tout cela est un jeu, et un jeu cruel, qui consume le temps et me consume.

Après viendront les délais de M. Claviere, ceux de ses bureaux, ceux des commissaires, puis ceux des affaires publiques et de la contre-révolution. L'affaire sera éternelle ; et voilà seize ans que je suis victime !

Il faudra qu'il arrive malheur ; c'est tout ce que sait faire le gouvernement français : opprimer, provoquer, et rire de toutes les calamités qui secondent sa scélératesse.

Demain, monsieur, je donnerai, sur les une heure, un placet au roi. Je ne puis plus tenir à ma situation ; et toutes les menées de cette derniere quinzaine irritent autant les étrangers, que cela ne devroit pas toucher, que moi qui en suis la dupe.

Il n'y a pas de fin ; et, soit une chose ou une autre, chaque jour ajoute à mes peines, tandis que les coquins de toutes espèces prospèrent, et plus encore ceux de cour que les autres. On ne peut compter sur aucun engagement, se fier à aucune parole.

Malgré néanmoins mon extrême mécontentement, qui n'est que trop fondé, monsieur, je ne suis pas injuste, et je suis très-persuadé qu'il n'y a aucunement de votre faute ; mais quand

vous parlez à la cour le langage de la justice et de l'humanité, vous êtes précisément *vox clamantis in deserto.*

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Morizot, avocat.

Certifié conforme à l'original par nous commissaires, Ingrand, Vardon, Archier, Michaud, Borda, Ruamps, J. S. Rovere. Musset.

Autre lettre.

Paris, ce 7 avril 1792.

Je m'attendois, monsieur, à recevoir de vous une réponse, mardi matin, à la lettre que j'avois eu l'honneur de vous ecrire lundi. Votre silence m'a donné le tarif de votre bonne-foi ; car de deux choses l'une : ou vous êtes un insigne menteur, ou le roi est un tyran punissable.

Vous êtes un insigne menteur, si ce que vous m'avez écrit est faux ; c'est-à-dire, si vous n'avez pas instruit le roi de mon affaire, comme vous me l'avez écrit, et comme vous êtes allé de votre plein mouvement le dire à la marquise de Grésigny, sans doute, pour qu'elle vous aidât à me mieux tromper, si vous avez supposé les dispositions du roi à la faire examiner par des commissaires, ainsi que vous me l'avez marqué ; si, enfin, vous avez inventé que le roi donneroit dimanche dernier mon mémoire, et le choix de mes commissaires, avec ses ordres à M. Claviere, suivant ce que porte votre derniere lettre.

Ou bien, si vous avez réellement fait tout ce que vous m'avez marqué, le roi est un tyran punissable, lorsqu'instruit de mon affaire, il persiste à dénier la justice qu'il a reconnu devoir et promis de rendre. Il est inexcusable de transgresser ses devoirs, de violer ses engagemens, de dénier justice, pour opprimer l'homme qui s'est tant exposé pour lui, pour le braver dans son désespoir, et le provoquer à des actes de violence, par sa perfide tyrannie.

Or choisissez, monsieur, et tenez pour certain que je vais rendre la présente lettre publique avec les vôtres.

Je vois bien ce que vous avez voulu, et je m'en expliquerai par la suite ; mais prenez-y garde, et faites un peu plus d'attention à ce que je vais vous dire : c'est qu'il y a une providence qui châtie les rois et leurs complices comme les autres hommes.

Ce que ce royaume-ci éprouve depuis quatre ans, en est la preuve ; car, il faut en convenir, vous aviez tous bien mérité ce que vous avez, et vous n'êtes pas au bout, puisque, loin de vous corriger, vous faites encore pis tous les jours. C'est d'après des principes de duplicité et de fourberie qu'on a conduit le roi, et cette conduite le menera infailliblement à sa perte.

Vous comptez sur les préparatifs de vos vengeances, comme si le succès dépendoit uniquement du desir que vous avez de vous venger ; mais le chapitre des événemens n'est point à vous : il trompera peut-être vos spéculations sanguinaires. Le ciel le doit aux coupables intentions de la cour et à la continuation de son injustice. Si on fait une révolution avec de la popularité affectée et des crimes, c'est avec de l'affabilité, de la droiture et de la justice que l'on fait une contre-révolution : au moins met-on le ciel et les gens de bien dans ses intérêts.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, MORIZOT.

Sur la partie adverse de cette letttre est la réponse de M. Delaporte ainsi écrite, le 7 avril :

Réponse de M. Delaporte.

Si quelque chose, monsieur, étoit capable de me faire repentir d'avoir fait une action que j'ai cru bonne et honnête, ce seroit certainement la lettre que vous m'avez écrite ce matin ; mais mes principes sont que, lorsqu'on a la conscience pure, on doit se mettre au-dessus des propos des méchans et des fous. Il est de toute vérité que, lorsque j'ai remis votre mémoire au roi, sa majesté m'a dit qu'il le donneroit au ministre des contributions publiques, en lui recommandant de faire examiner, comme vous le demandez, vos réclamations.

Au surplus vous pouvez, monsieur, rendre publiques vos lettres et les miennes ; celle-ci sera certainement la dernière que je vous écrirai. Quant à celle à laquelle elle répond, je suis persuadé que, si vous êtes capable de quelque réflexion en la relisant, vous sentirez que sa publicité ne pourroit avoir d'effet que contre vous.

Certifié conforme à l'original déposé au comité de surveillance, par nous commissaires. *Signé*, Bordas, Vardon, Archier, Michaud, Ingrand, J. S. Rovere, Ruamps, J. M. Musset.

Autre lettre.

Paris, 8 avril 1792.

Vous êtes coquin, mon pauvre monsieur, avec bien peu d'esprit et de ressource : c'est ce que j'espere démontrer avec succès, si vos complots de cour me le permettent, car dans ce pays-là les crimes vous coûtent bien peu de chose ; mais je ne perds pas de vue un seul instant la providence, dont la conduite est la même dans tous les temps. Elle se sert de la main des sécélérats pour punir les uns par les autres, et il en échappera bien peu de vous tous.

Nous verrons si le public, tranquille spectateur de mon affaire, sur laquelle il a prononcé depuis long-temps, prendra le change sur la lâcheté de votre connivence avec Soetho et Perron ; sur la bassesse de vos démarches auprès de la marquise de Grésigny ; sur l'adresse de l'action que vous avez cru *bonne et honnête* ; sur la pureté de votre conscience, dans le silence que vous avez gardé et que vous gardez encore sur ma lettre de lundi dernier, par laquelle j'ai mis votre mauvaise foi en défaut.

J'ai, en vérité, pitié de vous, mon cher monsieur, quand je vous vois vous justifier aux dépens du roi, du roi que vous trompez tous à la journée, que vous avez conduit au bord de l'abîme par de fausses démarches, que vous exposez au poignard des mécontens, en le montrant tantôt sous une face, tantôt

sous une autre, suivant que votre intérêt, auquel vous le sacrifiez, a besoin de nous tromper, et dont vous chérissez bien plus la liste civile que l'auguste personne.

Que ce soit donc bien véritablement la derniere de vos lettres, et renvoyez-moi, sans m'écrire, le dernier mémoire que je vous ai fait passer. *Signé*, MORIZOT.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Archier, Vardon, Michaud, J. S. Rovere, Ruamps, Ingrand, Bordas.

Lettre de la ci-devant marquise de Grésigny, à M. Laporte, intendant.

Paris ce 25 mars 1792.

J'ai vu monsieur, M. Morizot, qui ma fait le récit de tout ce qui s'étoit passé entre vous et lui; il m'a paru très-satisfait de vos procédés pour lui; mais je desirerois, à son insçu, avoir l'honneur de vous voir. Faites-moi le plaisir, je vous prie, de m'indiquer votre heure, le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être avec attachement, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante,
DE VOGA DES BARRES, marquise de Grésigny.

en l'Abbaye aux bois fauxbourg Saint-Germain.

La suscription de cette lettre étoit ainsi :

A Monsieur

Monsieur de la Porte, Intendant de la liste civile du roi

Au Louvre.

Certifié conforme a l'original. *Signé*, Ingrand, Vardon, Archier, Michaud, Bordas, J. S. Rovere, Ruamps, J. M. Masset.

Autre lettre.

Samedi soir, 7 avril 1792.

M. Morizot, monsieur, s'est trouvé chez moi au moment où votre lettre m'est parvenue, et qu'il venoit de me faire part de celle qu'il avoit eu l'honneur de vous écrire. Croyant que vous me marquiez de bonnes nouvelles, je n'ai pas pu lui dérober la connoissance de la votre, qui vous justifie de son accusation. Il m'en a demandé une copie certifiée véritable par moi, et je n'ai pas cru devoir la lui refuser dans une affaire qui peut avoir, par les suites fâcheuses, une célébrité encore plus malheureuse. Je me trouve très-embarrassée et très-peinée. M. Morizot me reproche de l'avoir détourné de ses plans, et de l'avoir plongé davantage dans l'infortune, en l'ayant sollicité d'ajouter foi à toutes les paroles et promesses que vous aviez eu la complaisance de m'apporter le mercredi 28 mars, et aux effets desquels j'avois donné une pleine confiance, aujourd'hui qu'il s'en voit déchu, sans qu'il y ait cependant de votre faute, d'après l'honneur de votre lettre.

Il est furieux de la facilité qu'il a eu à croire sur ma sollicitation, et de se voir déchu; en sorte, monsieur, que sans être résolue à ne plus m'en mêler, je suis bien aise que les circonstances me conduisent à deux cents lieues de la capitale, pour n'être pas témoin du spectacle déchirant d'un homme qui a été honnête toute sa vie, et qu'on s'est acharné à perdre depuis quatre ans qu'il est réduit à manquer de tout sans être fait pour cela : au moins s'il arrive quelque malheur, M. Morizot ni personne ne pourra me faire reproche; et si j'ai fait de vains efforts pour les prévenir, ma conscience ne me reprochera aucune fausse démarche.

J'ai l'honneur d'être avec une très-parfaite considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante, DE GRÉSIGNY.

Certifié conforme à l'original. Ingrand, Ruamps, J.F. Rovere, Vardon, Archier, Michaud, Bordas, J. M. Masset.

Autre Lettre.

Paris, 8 avril 1792.

Je n'y tiens plus, Monsieur, et à la réflexion, tout ce qui s'est passé me confond et m'abîme. D'un côté, la confiance que vous méritez ; de l'autre, la probité aux prises avec le malheur, c'est trop pour mon foible individu ; et si ma raison me commande, ma compassion pour les malheureux me contrarie par un combat que je ne puis soutenir, et dont ma santé est victime. En vérité, je quitte la capitale que j'aime, sans regret ; devienne M. Morizot ce qu'il pourra ; je le plains, sans l'abandonner, sans cesser d'y prendre intérêt, parce que ma sensibilité à ses malheurs non mérités lutte en sa faveur contre ses mouvemens trop exaltés ; et je suis fâchée de vous avoir écrit, puisque cela m'a amenée à être témoin d'une scene déchirante pour moi, dont j'apprendrois les suites, si votre sagesse, si votre humanité ne me rassuroient sur tout. Je lui ai dit tout ce qu'il m'est possible ; mais après l'avoir entendu, je ne puis plus l'absoudre ni le condamner. Je m'y perds, et peu s'en faut que je ne me fasse après des reproches ; je crains de lui nuire ; je ne puis l'approuver ; je le désapprouve avec la même répugnance. Enfin, je me mets à sa place, et je me trouve très-embarrassée ; mais je me console de penser que vous êtes sage et juste, et que son sort dépend de vous, Monsieur, qui avez une belle ame et l'oreille du roi.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

DE GRESIGNY.

Si vous jugiez à propos de m'écrire, Monsieur, mon adresse est près Rouvray, département de la Côte-d'Or, à Rouvray ; à cette adresse mes lettres me viendront par-tout où je vas.

Certifié conforme à l'original, *Signé*, Bordas, J. S. Rovere, Vardon, Archier, Ruamps, Ingrand, Michaud, J. M. Masset.

Autre Lettre.

Paris, ce 9 avril 1792.

M. Mozisot, Monsieur, sortoit de me faire ses adieux lorsque j'ai reçu la lettre que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire; et comme il avoit soupçonné que votre intention étoit de retenir son mémoire, il m'avoit dit qu'il vous feroit une sommation de le lui rendre. Mon dessein étoit de vous en avertir avant mon départ. Je l'ai fait prier de venir promptement, et lui ai remis le mémoire que vous m'adressiez; mais il m'a dit que ce n'étoit pas celui-là. C'en est un rogné, couvert en papier à fleurs, et que je desire sincèrement que vous puissiez lui rendre sans aucune difficulté.

Quant à son aventure au château, je crois pouvoir vous assurer qu'elle vous a été très-faussement rendue; il l'a eue avec trop de réflexion et de sérénité, pour s'être conduit aussi bêtement. Il m'en paroît d'ailleurs si content, que je n'ai nulle inquiétude. Il n'en est pas de même de la situation où je le laisse du côté des secours, car il n'a pas voulu en accepter de moi, par discrétion sans doute, sachant combien, dans ce moment-ci, je suis à la gêne; et je vous avoue que je ne le vois pas sans douleur sous l'oppression la plus cruelle où puisse être un homme honnête.

Ce qui m'afflige encore plus, c'est de l'avoir trouvé dans l'indifférence la plus absolue à la nouvelle des deux ministres que vous dites, Monsieur, que le roi a chargé de l'examen de son affaire. Je m'en estime plus heureuse de ne plus être à Paris, demain à neuf heures.

J'ai l'honneur d'être avec une très-parfaite considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

DE GRESIGNY.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Archier, Vardon, Michaud, J. S. Rovere, Ingrand, Bordas, Ruamps, J. M. Masset.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.